

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1900

Artikel: Musulmans : reconnaissance des droits ou bricolage
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

helvétique: d'abord la règle de trois pour exiger un siège supplémentaire, puis aussitôt l'attaque d'un siège socialiste ou démocrate-chrétien, puis une initiative pour l'élection populaire du Conseil fédéral au scrutin majoritaire. Mais la concordance dans l'acception pleine du terme, celle qui, à partir

de positions divergentes, conduit à élaborer des compromis viables.

Cette concordance-là ne peut vivre dans le climat de polarisation croissante⁸ de la vie politique. Dans ces conditions, elle n'engendre que confusion, opacité et irresponsabilité, faisant la part

belle au parti qui prétend tout à la fois gouverner et représenter à lui seul le peuple. Libéraux-radicaux, démocrates-chrétiens et socialistes ne peuvent sortir que perdants de ce jeu trouble. Tous trois ont intérêt à une clarification qui passe par le bannissement de l'UDC du gouvernement.

Musulmans: reconnaissance des droits ou bricolage

Albert Tille • 8 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16619>

Quand les institutions publiques discriminent les résidents de religion non chrétienne

«Dans certaines prisons du canton de Vaud, la moitié des détenus sont musulmans alors que seuls les protestants et les catholiques sont présents dans les aumôneries œcuméniques». Le Forum interreligieux organisé à Morges par l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM⁹) a osé, sans tabou, tenir des propos qui fâchent. Oui, la délinquance est plus forte chez les migrants que chez les Suisses de souche. Non, le droit fondamental à l'égalité n'est pas intégralement respecté à l'égard des résidents de religion non chrétienne.

Le vote sur l'interdiction des minarets a alerté les musulmans. Les réponses à ce défi sont diverses. La communauté des croyants de l'Islam n'est pas homogène. L'UVAM, membre de la Fédération d'organisations islamiques de Suisse¹⁰, recherche le contact avec les communautés religieuses

vaudoises de droit public reconnues par la Constitution¹¹ (art 170). Cette priorité est logique. Il est sans doute plus facile de parler religion avec des croyants qu'avec les mécréants! Protestants et catholiques sont ouverts au dialogue, voire à une collaboration active.

Le Forum interreligieux de Morges s'est focalisé sur des problèmes très concrets: l'égalité de traitement dans les institutions publiques. La discrimination est flagrante. Les membres des aumôneries reconnues, payés par les deniers publics, ont libre accès aux prisons. En parfaite connaissance de l'institution, ils peuvent intervenir au bon endroit pour répercuter les préoccupations des détenus et désamorcer des crises.

La situation des intervenants musulmans est fort différente. Ils ne font pas partie d'une communauté religieuse d'intérêt public prévue à l'article 171 de la Constitution vaudoise. Bénévoles, donc non payés par l'Etat, ils sont soumis aux règles

appliquées aux visites privées aux détenus: fouille corporelle à l'entrée de la prison et pas de liberté de circuler à l'intérieur. La réalité est moins contraignante que la loi. L'intervenant peut, chaque vendredi, diriger la prière dans le local réservé, le dimanche, aux services religieux chrétiens.

Dans les hôpitaux, la discrimination légale existe aussi. Mais l'intervenant musulman du CHUV est considéré comme une sorte d'auxiliaire par les soignants. Il participe à la formation des urgentistes et des médecins en expliquant l'attitude des musulmans face à la maladie et à la mort.

A l'armée, l'égalité de traitement en fonction des religions n'est qu'une question marginale. Les conscrits musulmans sont majoritairement bien portants et bien intégrés.

Les responsables de l'UVAM sont à la recherche des voies permettant l'accès légal à l'égalité de traitement. Mais la reconnaissance d'intérêt public pour une religion ressemble au

parcours du combattant,
notamment pour une
communauté hétérogène comme
celle des musulmans. Face à cette

difficulté, les
aumôniers «*officiels*» proposent
de bricoler des solutions, de
bidouiller des arrangements

pragmatiques pour pallier au
plus pressé.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1900#>
2. <http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=37397>
3. <http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/portal.asp?sessionId=66429897&skin=hudoc-pr-fr&action=request>
4. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20094189
5. http://www.lemonde.fr/depeches/2011/01/24/asile-l-union-europeenne-contrainte-de-revoir-ses-regles_3214_236_44251786.html
6. <http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/de/home/dokumentation/inter/2011/2011-02-06.html>
7. <http://pikereplik.unblog.fr/2011/02/08/udc-menteurs/>
8. http://www.nzz.ch/nachrichten/politik/schweiz/klare_verhaeltnisse_schaffen_1.9300575.html
9. <http://www.uvam.ch/>
10. <http://www.fids.ch/>
11. http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5525&Pcurrent_version=5&PetatDoc=vigueur&docType=constitution&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true